

Présidente du Conseil d'Administration :
Madame Anne FRAIPONT

Directeur :
Monsieur Jacky MARTIN ☎ 03.24.30.70.75

Directrice - adjointe :
Madame Delphine GUERIN ☎ 03.24.30.80.59

Secrétariat de Direction :
Madame Catherine HERBOUX ☎ 03.24.30.70.55 ☎ 03.24.30.63.48

Médecin psychiatre E.D.P.A.M.S. :
Madame le Docteur Corinne FREVILLE ☎ 03.24.30.70.73

Médecin coordonnateur :
Madame le Docteur Cécile DESCAMPS
☎ 03.24.39.59.25 ☎ 06.07.19.03.79

Cadre supérieur socio-éducatif :
Monsieur Dominique METTE ☎ 06.17.57.85.62

Cadre socio-éducatif , Responsable du F.A.M. :
Madame Evelyne ISTACE ☎ 06.46.73.42.65

Secrétariat du Foyer de Vie-FAM :
Madame Linda BARREAU ☎ 03.24.38.46..22 ☎ 03.24.39.59.27

Infirmier(e)s : Monsieur Florian GERARDIN- Madame Alexandra DONY ☎ 03.24.39.59.29

Représentants des familles ou des représentants légaux au C.A.
Titulaires : Mesdames Anne Marie RENNESON, Pascale FRATTINI
Suppléante : Madame Sandra BELLOT

Représentants au Conseil de Vie Sociale :

⇒ **Administrateur :**
ACY ROMANCE : Monsieur Joseph AFRIBO

⇒ **Familles :**
ACY ROMANCE : Monsieur Mickaël NEVEUX - Mesdames Noëlle PAMART, Elisabeth REITZ , Anne-Marie RENNESSON

⇒ **Usagers :**
ACY ROMANCE : Messieurs Jean-Albert FOSSIER , Jean-Claude LEFORT , Didier GRAVIER – Mademoiselle Violaine THIEBAUT

⇒ **Personnel :**
ACY ROMANCE : Madame Malika CSANYI,
Madame Nadine CHAMPENOIS

⇒ **Commune :**
ACY ROMANCE : Monsieur Gérard DESIRONT

Personne qualifiée :
Madame le Docteur Danièle VITEAU ☎ 03.24.59.71.50

E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

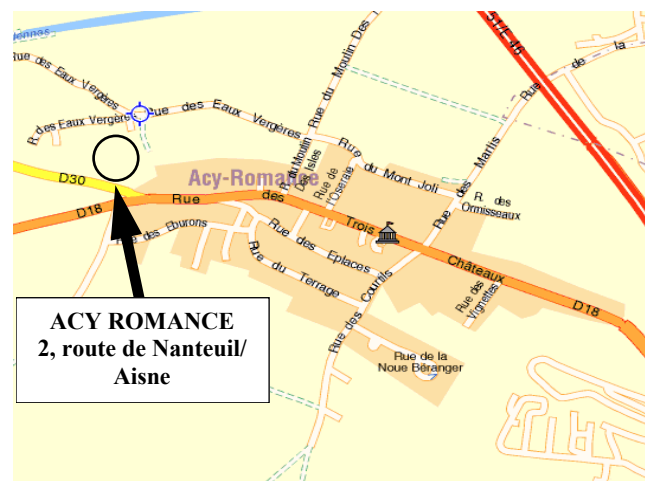
08240 BELLEVILLE/BAR

☎ : 03.24.30.23.11

☎ : 03.24.30.21.83

**FOYER D'ACCUEIL
MEDICALISE**

**Site :
ACY ROMANCE**



E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

**FOYER D'ACCUEIL
MEDICALISE**

2, route de Nanteuil/Aisne
08300 ACY ROMANCE

Capacité : 20 places

ACY ROMANCE : 20 places
Secteur d'intervention :
Ardennes et départements limitrophes
Pour adultes handicapés
à partir de l'âge de 18 ans

ACY ROMANCE



☎ : 03.24.38.46.22

☎ : 03.24.39.59.27

mail : evelyne.istace@edpams.fr

La population accueillie

Le Foyer d'accueil médicalisé s'adresse aux personnes adultes handicapées inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, d'une surveillance médicale et de soins réguliers.

Les missions :

La prise en charge au sein du Foyer s'articule autour de différentes fonctions :

- Le soin
- L'hébergement
- L'animation socio - culturelle

Il s'agit de préserver l'intégrité des personnes accueillies, de leur proposer un projet de vie garantissant leur équilibre et leur bien-être, de maintenir voire de développer des potentialités, de les faire accéder à l'autonomie personnelle, de favoriser le lien social.

Les conditions d'admission

1° Il faut au préalable une reconnaissance de statut d'Adulte Handicapé, avec une orientation en foyer d'accueil médicalisé prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) Maison Départementale des Personnes Handicapées 55, av du Général de Gaulle 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES ☎ 03 24 41 39 50.

2° Un dossier d'admission est remis aux personnex à l'issue de la visite.

3° Les futurs résidents participent à des entretiens avec le psychiatre ou la psychologue et le chef de service.

4° L'admission est prononcée par le Directeur de l'E.D.P.A.M.S. en fonction des places disponibles.

5° Le règlement de fonctionnement est transmis aux résidents ou à leur tuteur pour lecture et approbation.

Le personnel :

L'équipe pluridisciplinaire diplômée à leur disposition se compose de :

cadre socio-éducatif, secrétaire, médecin coordonnateur, infirmières, aides soignantes, assistants socio-éducatifs, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, maîtresses de maison, cuisinier.

Présentation du Foyer d'Accueil Médicalisé

Le Foyer d'Accueil Médicalisé situé à ACY ROMANCE est administré par l'E.D.P.A.M.S. établissement médico-social public.

Le Président du Conseil Général assure la présidence du Conseil d'Administration au sein duquel les familles des usagers sont représentées.

Le foyer est implanté dans un vaste parc proche de Rethel.

Cette proximité permet de bénéficier des infrastructures sportives et culturelles de la ville.

Les actions menées laissent un espace de liberté aux personnes accueillies pour maintenir une dynamique tout en tenant compte de leur niveau de dépendance.

Les soins

Les soins favorisent le bien être des personnes, leur santé, leur intégrité physique et psychique. Ils contribuent au maintien des acquis et préviennent les handicaps secondaires (vieillesse précoce, perte de l'autonomie..).

Les résidents choisissent leur médecin traitant et bénéficient d'actions thérapeutiques au sein du foyer.

Sur prescription des soins spécifiques peuvent être engagés par l'équipe pluridisciplinaire: stimulation sensorielle, massage, relaxation, psychomotricité.

Les soins font partie intégrante de l'ensemble de la prise en charge.

Le Foyer met en œuvre des activités adaptées aux besoins des personnes.

Les activités liées à l'accompagnement éducatif

- Les activités physiques : équitation, parcours moteurs, piscine, pétanque, promenade...
- Les activités extériorisées : jardinage
- Les activités liées au lieu de vie : fleurissement, entretien...
- Les activités manuelles : confection d'objets et décorations...
- Les activités pédagogiques et culturelles : séjour vacances, cinéma, informatique...
- Les activités d'expression: arts plastiques, musique...

Informations pratiques

Le Foyer est ouvert toute l'année

Les résidents peuvent rendre visite à leur famille, à des amis ou effectuer des séjours extérieurs. Pour le bon fonctionnement du Foyer, il est nécessaire d'établir un calendrier prévisionnel pour les week-ends ou les vacances.

Les transports :

Les frais transports sont à la charge des résidents.

Les repas :

Les plats sont préparés en cuisine. Le repas est pris en commun dans la salle à manger de chaque unité. Il est tenu compte des prescriptions médicales.

L'hébergement :

Il est assuré dans deux unités indépendantes avec salle à manger, cuisine. Chaque unité regroupe des appartements avec sanitaires, composés de chambres individuelles meublées. Il est possible d'équiper la chambre par du mobilier personnel.

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'Aide Sociale départementale. Une participation financière est demandée aux résidents elle est calculée sur la base du nombre de jour de présence. Le forfait soins est pris en charge par l'Assurance Maladie

Le linge :

Les résidents doivent apporter un trousseau complet. Le linge domestique peut être entretenu au Foyer. Le linge plat, draps et couvertures sont fournis et nettoyés par la blanchisserie de l'ESAT de l'E.D.P.A.M.S..

Les visites :

Les résidents peuvent recevoir des visites en fin de journée, le week-end et durant les vacances. Il est indispensable de prévenir l'encadrement à son arrivée.

Numéros de téléphone maltraitance : 3977

Modalités d'accès au dossier : chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.